

REGLEMENT CHALLENGE 82 2023

Le Challenge 82 est renouvelé pour la saison 2023, par décision de la commission départementale section cyclisme UFOLEP.

1) PARTICIPATION

Le challenge est ouvert aux **coureurs U.F.O.L.E.P.** de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, GS, Féminines et jeunes de tous les départements.

2) REGLEMENT

a) Le challenge est disputé sur une sélection de 8 courses du Tarn et Garonne dont la liste suit :

- LES BARTHES le 26/03
- PUYCORNET le 09/04
- VALENCE D'AGEN le 21/05
- SERIGNAC le 17/06
- SAILLAGOL le 22/07
- LABASTIDE DU TEMPLE le 30/07
- CASTELMAYRAN le 26/08
- ESPALAIS le 01/10

b) Chaque coureur se voit attribuer **10 points** par course du challenge à laquelle il participe.

c) Lors de chaque épreuve du challenge des points sont aussi attribués aux coureurs se classant dans les 5 premiers de la course comme suit :

| 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 10 points | 8 points | 6 points | 5 points | 4 points |

d) Si l' une des 5 premières places n' est pas occupée par un coureur ufolépien, les points de cette place sont perdus.

e) Les **GS A** et **GS B** participent au **même challenge**.

- f) Les féminines ayant choisi de prendre un carton de catégorie de valeur en début de saison participent au challenge dans la catégorie à laquelle elles appartiennent.
Les féminines ayant **uniquement un carton « féminines »** participent au challenge catégorie Féminines.
- g) Pour chaque catégorie, **un maillot distinctif** est remis au départ de chaque épreuve du challenge au coureur figurant en tête de celui-ci par addition des points obtenus sur chaque épreuve.
- h) Lorsqu'un coureur monte de catégorie en cours de saison, celui-ci participe au challenge dans sa nouvelle catégorie.
Ce coureur conserve les points obtenus dans la catégorie précédente **moins 4 points** qui lui sont enlevés par courses du challenge dans lesquelles il s'est classé dans les 5 premiers.

Lorsqu'un cadet est surclassé en 3eme catégorie les points qui lui ont été attribués lors de ses places dans les 5 premiers du challenge cadets sont retirés. Seuls les points d'engagement sont conservés.

3) RECOMPENSES

A l'issue de ces 8 courses **les 5 premiers coureurs** de chaque catégorie seront généreusement récompensés lors de la réunion annuelle des clubs en fin de saison.

Aucune contestation sur l'attribution des points ne sera acceptée par les commissaires.

4) REMERCIEMENTS

Merci à nos partenaires :

SHIMANO

LE KIOSQUE à PIZZAS CASTELSARRASIN

INTERSPORT MONTAUBAN

LES CYCLES FEUTRIER

MON OPTICIEN BRESSOLS

LES LANSQUENETS MONTAUBAN

Sans qui ce challenge ne pourrait exister.

Règlement approuvé par la CTD 82